



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## Universitätsbibliothek Paderborn

### Œuvres D'Architecture

Scamozzi, Vincenzo

Paris, 1764

Art. III. Des impostes & des jambages des arcades.

**urn:nbn:de:hbz:466:1-35944**

## ARTICLE III.

*Des impostes & des jambages des arcades.*

La hauteur des impostes, où les arcs prennent naissance, doit être proportionnée aux alettes, lesquelles le sont elles-mêmes aux Ordres, devant être de différente largeur suivant chaque Ordre, ainsi que les bandeaux des arcs, appelés *archivoltes*, & leurs clefs. Il arrive souvent qu'on élève des arcades sans colonnes ni pilastres, comme dans les cloîtres, alors il faut toujours que leurs jambages ayent, s'il se peut, la même proportion que s'il y avoit quelque Ordre, & qu'on puisse croire qu'ils n'ont été retranchés que pour éviter la dépense. Enfin les jambages ou piliers ne doivent point excéder en largeur la moitié de l'arcade, ni être plus étroits que le tiers de cette arcade : observant en outre de faire les bayes plus grandes pour les Ordres massifs, & plus petites pour les délicats, ce qui réussira toujours lorsqu'il y aura plusieurs rangs d'arcades les unes au dessus des autres.

Lorsqu'on sera obligé de mettre des piédestaux aux colonnes entre des arcades, on donnera aux jambages de l'Ordre Toscan, au plus deux tiers de module chacun, & à ceux de l'Ordre Corinthien, au moins un demi-module. Les jambages des Ordres Dorique, Ionique & Romain, garderont une proportion moyenne entre ces deux mesures, faisant toujours la distinction nécessaire entre les colonnes posées sur la terre & celles qui sont élevées sur des piédestaux. On donnera indifféremment à tous les arcs la largeur de leur alette, pour l'épaisseur du massif de leurs jambages ; la colonne saillant du mur des trois quarts

de sa grosseur, l'autre quart fera pour le contre-pilastre qui est en dedans, comme je l'ai pratiqué aux portiques de la Procuracie de saint *Marc*. Cette méthode réussit également bien pour les ornemens des voûtes, & pour les angles intérieurs en retour.

Pour augmenter la richesse & la solidité de l'édifice, si l'on vouloit mettre un pilastre angulaire avec une colonne de front, & une autre de côté, alors il faudroit ajouter entre le pilastre & la colonne, aux Ordres Toscan & Dorique, la largeur d'un triglyphe & d'un métope de plus : & pour les autres Ordres, trois modillons avec leurs espaces, entre les perpendiculaires, sur les centres du pilastre & de la colonne, pour que les bases des colonnes & les abaqes de leurs chapiteaux ne se confondissent pas ensemble ; mais en ce cas il seroit nécessaire de donner plus d'épaisseur aux jambages, afin que les arcades pussent se rencontrer au milieu de la longueur du portique.

Les impostes des grands arcs dont les colonnes ne portent que sur des socles sans piédestaux, doivent avoir de hauteur un treizieme & demi de l'espace qui se trouve depuis le plan de terre jusque sur les mêmes impostes. Si l'on faisoit des portes quarrées au dessous de ces impostes, il faudroit les disposer de maniere qu'elles eussent de hauteur quatre septiemes de l'espace qu'il y auroit depuis le même plan de terre jusque sous l'architrave. Aux arcs dont les colonnes ont des piédestaux, l'imposte doit régner de la hauteur & du profil de la même frise & corniche, ce qui est d'un grand ornement ; d'ailleurs ces portes ont à peu près les mêmes dimensions que celles ci-dessus.

